



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



N° d'enregistrement :

Construction d'une salle de sport à Pélissanne

Prénom

Pascal MONTECOT - Maire de Pélissanne

[illegible]

Forme juridique

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Parc arboré de presque 2000m²

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux du projet sont :

- De créer un équipement sportif de proximité de type gymnase pour la pratique sportive au niveau entraînement, loisirs et pour les scolaires.
- De créer un bâtiment exemplaire en terme de performance énergétique par le faible niveau de consommation et par la production d'énergie renouvelable décarbonée.
- De finaliser l'aménagement global de l'ensemble des parcelles délaissées de la démolition de l'ancienne école.
- De réaliser une construction structurante qui va donner une identité à l'ilot et qui va être très visible depuis la nouvelle entrée vers le quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Démarrage des travaux prévu pour début 2023. Durée prévisionnelle 15 mois.

Pas de travaux de démolition.

Quelques travaux de terrassement pour niveler la plate-forme.

Construction en structure béton et charpente bois.

La zone de chantier sera clôturée. Les flux existants ne seront pas perturbés et les éventuelles déviations seront indiquées et sécurisées.

Les installations de chantier seront planifiées et le plan d'installation de chantier (PIC) visé par un SPS. Elles seront mises en place pendant la période de préparation du chantier et ce jusque la fin du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La salle de sport est destinée à la pratique sportive des associations sportives et pour les élèves d'élémentaire ou de maternelle.

Il est prévu que la pratique par les associations sportives ne se déroule pas en même temps que la pratique pour les scolaires.

Les horaires d'utilisation envisagés sont les suivants :

Activités scolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 16h30.

Associations sportives ou activités périscolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 22h00

Mercredi, Samedi et Dimanche de 8h30 à 22h00

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il sera soumis au Permis de Construire qui sera déposé en juin 2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain 5563 m ²	
Largeur moyenne du terrain (Ouest/Est) 74 m	
Profondeur (Nord/Sud) 75 m	
Largeur du bâtiment 55 m	
Profondeur moyenne 31 m	
Surface du bâtiment (SDP) 1680 m ²	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

34 av Frédéric Mistral
Pélissanne

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5 ° 15 ' 23 " 596 Lat. 4 3 ° 6 3 ' 52 " 375

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site se trouve dans le périmètre de sauvegarde de deux bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments historiques : l'église Saint-Maurice et le moulin Jean Bertrand (moulin de Costes). Le projet sera donc soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en charge de ce secteur.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site se situe dans une commune couverte par un PPRN. PPRN approuvé le 13/03/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site NATURA 2000 du Zoo de la Barben se situe à plus de 5 km. La ZPS (site inscrit au titre de la directive OISEAUX) est située à plus de 800 m du site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux prévoient la suppression de surfaces artificialisées et la réalisation de terrassements : ils seront donc excédentaires en matériaux. Afin de limiter les évacuations et rotations de camion associées, un réemploi in situ des déblais sera envisagé en priorité dans le cadre de la conception des aménagements extérieurs. Les matériaux restants seront évacués vers des filières de collecte et de valorisation adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction : le projet fera l'objet d'une réflexion "bas carbone" concernant la provenance des matériaux et leur impact environnemental. Afin de limiter les apports de terre et rotations de camion associées, un réemploi in situ des déblais sera envisagé dans le cadre de la conception des aménagements extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles sont largement artificialisées (parking et terrains sportifs de l'école, espace de rocailles/graminées) et ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. Le projet prévoit la création d'un véritable parc éco-paysager ouvert au public d'environ 2.000m². Cet espace intégrera les sujets arborés existants (selon leur état sanitaire) et permettra de renforcer les potentialités d'accueil de la biodiversité (diversification des strates, des habitats, plantations locales...)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Voir annexe 7
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Voir annexe 7
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La majeure partie des utilisateurs circulera à pied depuis l'école.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Un acousticien est intégré à la maîtrise d'œuvre travaille sur le projet afin de réduire au maximum les nuisances. Le projet respectera la réglementation en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet comporte un éclairage des circulation mais ne sera pas utilisé la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier des mesures sont prévues pour limiter la dispersion de poussière et fumée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront en partie infiltrées à la parcelle. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la ville.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a été étudié pour s'insérer harmonieusement dans la ville.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet respectera toutes les réglementations et normes, notamment acoustique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, tous les risques étant minimes, connus et maîtrisés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : détail des risques naturels et technologiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pelissanne

le,

29 JUIN 2022

Signature


PASCAL MONTÉCOT

Maire de Pelissanne
Vice-Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence